

Lancement le 6/01/2025

APPEL A CANDIDATURE POUR LE TERRITOIRE DU 7^e ARRONDISSEMENT DE LYON

Dans le cadre de son projet de proximité, la Ville de Lyon a lancé en 2024 un nouveau dispositif, le SAVA (Subventions A la Vie Associative en arrondissement), pour soutenir l'animation du territoire de chaque arrondissement. Ce dispositif vise ainsi à financer des projets d'animation locale de proximité sous la forme d'une subvention de la Ville de Lyon. A cet effet, la Mairie du 7^e arrondissement informe les associations de son territoire du lancement de l'appel à candidatures portant sur les périodes de fortes chaleurs.

Fortes chaleurs, épisodes caniculaires : adapter et accompagner les lyonnais.es

2024 est l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. En 2023, de nombreux épisodes caniculaires ont frappé Lyon avec des températures dépassant les 40°C en août 2023. Selon les projections, les températures lyonnaises en 2050 pourraient être celles de Madrid aujourd'hui – avec le dérèglement climatique en plus : vents, pluies...

En ville, la chaleur est d'autant plus difficile à supporter que les appartements sont petits et que les espaces verts sont parfois éloignés. L'âge et l'état de santé de chacun sont aussi des paramètres à prendre en compte.

Cet appel à candidature cherche à soutenir des projets proposant des actions en faveur des habitantes et habitants du 7^e arrondissement afin de les aider à mieux appréhender les périodes de fortes chaleurs et ayant un impact direct dans leur quotidien.

Ce présent appel à candidature a pour objectif de :

- soutenir des dispositifs qui visent à proposer des actions concrètes pour accompagner les lyonnais lors des périodes de forte chaleur (ex : dispositifs d'appel téléphonique, rendez-vous chez l'habitant, propositions de sorties nocturnes...)
- soutenir des dispositifs qui visent à lutter contre le réchauffement climatique dans le 7^e ou à adapter l'arrondissement (ex : parcours biodiversité, sorties vélo, ateliers de sensibilisations, jardins partagés...)

L'action devra répondre aux orientations suivantes :

Orientations générales d'attribution communes à l'ensemble des arrondissements :

- Actions participant au dynamisme du territoire ou à l'animation de l'espace public
- Menées dans l'année suivant l'attribution de la subvention
- Actions responsables environnementalement et socialement
- Actions respectant la laïcité
- Actions en faveur de l'inclusion des publics éloignés
- Budget demandé minimum de 500 euros, maximum 2000 euros et 80% du montant total de l'action. Pour les projets portés par deux associations, le montant peut atteindre 4 000€.

Orientations spécifiques :

- Action ciblée sur tout ou partie du territoire du 7^e arrondissement
- Respect de la thématique de l'appel à candidature
- Réponse aux objectifs
- Une action réalisée dans l'année N ou N+1
- Une attention particulière sera portée aux projets en coopération entre associations.

Les associations souhaitant candidater à cet appel à candidatures doivent remplir le formulaire téléchargeable sur <https://mairie7.lyon.fr/culture-et-associations/subventions-la-vie-associative-en-arrondissement> et l'envoyer à l'adresse suivante accompagné des statuts associatifs **avant le 14 février 2025 minuit** à : subvention.mairie7@mairie-lyon.fr. Les dossiers seront étudiés début mars 2025. Les structures seront recontactées en mars.